

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 216

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	500 000
Handicap et dépendance	500 000	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de diminuer de 500 000 euros les crédits affectés à l'action 18 (aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine) du programme 304

et d'augmenter corrélativement de 500 000 euros les crédits affectés à l'action 11 (fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées) du programme 157.